Service Vie Scolaire 2, place de la Mairie, 83310 La Mole 04 94 40 05 80



ANNEE SCOLAIRE/....

Mairie de LA MOLE **DEMANDE DE DÉROGATION DE COMMUNE**

Loi n° 83.663 du 22/08/1986 au 22/06/2020 - Cir n°89-273 du 25/08/1989 - décret n°86-245 du 12/03/1986 - article 23 Code de l'éducation : L 131-5, L 212-8, R 212-21 et suivants

ENFANT CONCERNÉ						
Nom :			Prénom :			
Date de naissance			Lieu de naissance :			
Genre: M - F			1 ^{ère} demande		Renouvellement	
Scolarité précédente et prochaine			Commune		Classe	
L'année	dernière					
Demande pour l'année prochaine						
REPRÉSENTANT LÉGAL						
	KEI	PRESE	NIANI LEGAL			
Représentant 1	Nom			Prénom		
R1 Lien de parenté :						
Adresse:						
Téléphone :					<u>a</u>	
Profession: Adresse professionnelle:						
Représentant 2	Nom			Prénom		
R2 Lien de parenté :						
Adresse:						
Téléphone :						
Profession:						

	(s):	Cochez		
1	Obligations professionnelles des deux parents dont la commune de résidence ne dispose pas de restauration scolaire et garde d'enfants ou de système d'assistance maternelle (1° de l'alinéa 7/L212-8/Code Education) « ou l'une de ces prestations » (1°/R212-21/Code Education) (justificatif de l'employeur/contrat professionnel des deux parents à fournir)			
2	Pour raison médicale : (hospitalisation fréquente, soins réguliers dans la commune d'accueil) (3° de l'alinéa 7/L212-8/Code Education + 2°/R212-21) (Certificat du médecin scolaire ou d'un médecin agréé par l'administration, à fournir)			
3	Poursuite de la scolarité (non interruption du cycle scolaire) (dernier alinéa/L212-8/Code Education et R212-21 pour les fratries) (Justificatif à fournir)			
4	La commune d'accueil scolarise déjà frère ou sœur (si cette scolarisation en commune d'accueil est elle-même justifiée par obligation professionnelle des parents ou pour raison médicale) (2° de l'alinéa 7/L212-8/Code Education + 3°/R212-21 et c n° 89-273 du 25 août 1989 II.3 C2.3 alinéa 5) Nom /prénom/ date/lieu de naissance :			
lutre c	as:			
5	En situation de handicap, nécessitant une formation dans une classe ULIS (Unité Localisé d'Inclusion Scolaire) (Rép. Min. 18682) <i>(Justificatif à fournir)</i>			
6	La commune de résidence ne dispense pas de langue régionale (alinéa 5/L212-8/Code Education) (justificatif à fournir)			
7	Pour convenance personnelle <i>(courrier motivé à fournir)</i>			

AVIS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE				AVIS DE LA COMMUNE D'ACCUEIL			
Pour l'année scolaire/				Pour l'année scolaire/			
Commune de résidence : (Nom de la commune)			Commune d'accueil : (Nom de la commune) :				
Avec protocole Sans protocole		ocole	Avec protocole		Sans protoco	le	
AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE				AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL			
ACCORD		REFUS		ACCORD		REFUS	

Date, signature du Maire :	Date, signature du Maire :
Cachet de la Mairie	Cachet de la Mairie